



Arts de la table



Industries graphiques



Emballage/Packaging

## ***Financer ses innovations - consolider son partenariat technologique***

- Identifier les bons outils de financement publics de l'innovation
- Comprendre les attentes des financeurs publics
- Nouer des alliances stratégiques pour un partenariat à valeur ajoutée



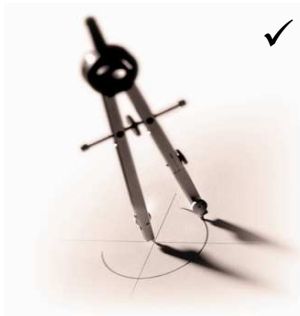
## **Constat global**

- **En France et en Europe, de nombreux dispositifs de financement publics soutiennent les efforts de recherche et développement des entreprises.**
- **Ces financements sont souvent méconnus ou perçus comme difficilement accessibles aux PME.**
- **Ces outils de financement présentent notamment les difficultés suivantes :**
  - Accès à l'information sur les aides adaptées à chaque entreprise,
  - Délais de réponse courts aux appels à projet,
  - Des critères de sélection variant selon les sources de financement,
  - Des taux de sélectivité très variables,
  - Des dossiers de soumission techniques et complexes.



## Approche globale sur le financement public

- Les entreprises doivent avoir une approche méthodologique et structurée sur le choix de financement de leur projets de R&D :
  - Positionner les projets de recherche et développement :



- ✓ **Stratégie d'entreprise :**

- Quels sont les produits et services futurs qui apporteront une différenciation par rapport à mes concurrents ?
- Quelle valeur ajoutée résultante pour mes clients ?
- Modèle économique,
- Protection Industrielle.

- ✓ **Objectifs scientifiques :**

- Quels sont les développements en rupture avec l'état de l'art ?
- Quelles sont les innovations technologiques ?

- ✓ **Besoin d'expertise et ressources internes :**

- Quelles sont les savoir faire technologiques possédés ou non par l'entreprise ?
- Quels sont les partenaires identifiés ?
- Quelles sont mes relations avec ces expertises externes (sous-traitants / partenaires ?)

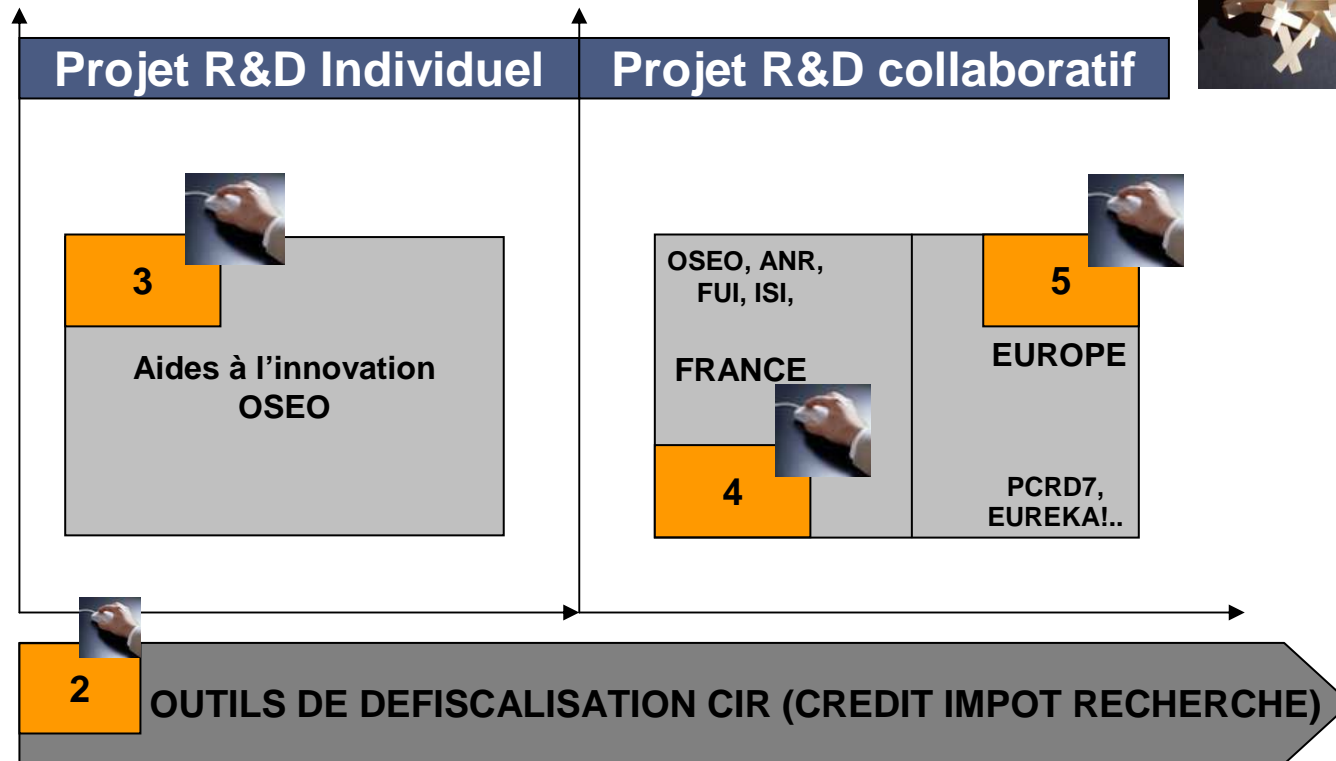
## Sommaire

---

- 1 Orienter son projet : panorama des financements publics de l'innovation,
- 2 Outils de défiscalisation,
- 3 Financement d'un projet individuel,
- 4 Financements nationaux de projets R&D collaboratifs,
- 5 Financement européens de projets R&D collaboratifs.

# Orienter son projet : panorama des financements publics de l'innovation

- Les bons financements publics pour le bon projet



# ***Orienter son projet : panorama des financements publics de l'innovation***

- **Pourquoi choisir de monter un projet individuel ?**
  - Expertise et ressources internes (personnel, matériel...) suffisantes pour mener à bien le projet,
  - Volonté d'acquisition des expertises externes par la voie unique de la sous-traitance (aucun partage de Propriété intellectuelle, aucun partage des fruits de la prestation),
  - Assise financière suffisante pour financer l'ensemble du programme R&D.
- **Pourquoi choisir de monter un projet collaboratif ?**
  - Besoin d'une expertise externe que l'entreprise ne possède pas,
  - Besoin de créer un consortium de partenaires intégrant les fournisseurs, les intégrateurs, utilisateurs finaux, sous-traitants exclusifs : votre futur modèle économique,
  - Partage des risques et des résultats liés au projet.



# ***Orienter son projet : panorama des financements publics de l'innovation***

- **Quelques précautions :**
  - Vérifier votre assise financière :
    - ✓ Les fonds propres de l'entreprise doivent toujours à minima être égaux au budget du programme de R&D restant à sa charge.
  - Avant de vous lancer dans un financement :
    - ✓ Ne pas oublier qu'une aide publique n'est qu'un cofinancement d'un investissement qui demeure lourd pour l'entreprise.
    - ✓ Le financement n'est pas une fin en soi; le projet de R&D doit avant tout servir une stratégie d'entreprise.
    - ✓ Ne pas négliger le temps de montage et le taux de succès pour chacune des aides utilisées.
    - ✓ Pré-valider votre projet auprès des points de contact nationaux ainsi que des institutions relais d'information : OSEO, les chargés d'affaires ANR, les Points de Contact Nationaux sur le PCRD7, l'administration fiscale.



7

## Les outils de défiscalisation : le Crédit Impôt Recherche



- **Le CIR c'est quoi ?**

- Principal instrument de politique publique en faveur de l'innovation (le centre R&D de MICROSOFT s'implante en France du fait de la réforme du CIR 2008),
- Un crédit d'impôt calculé sur l'effort annuel de recherche et développement au sein de l'entreprise dans ses activités de recherche innovantes,
- Un outil de trésorerie complémentaire aux aides en subventions / avances remboursables,
- Un levier de financement public important mais à utiliser de manière sécurisée

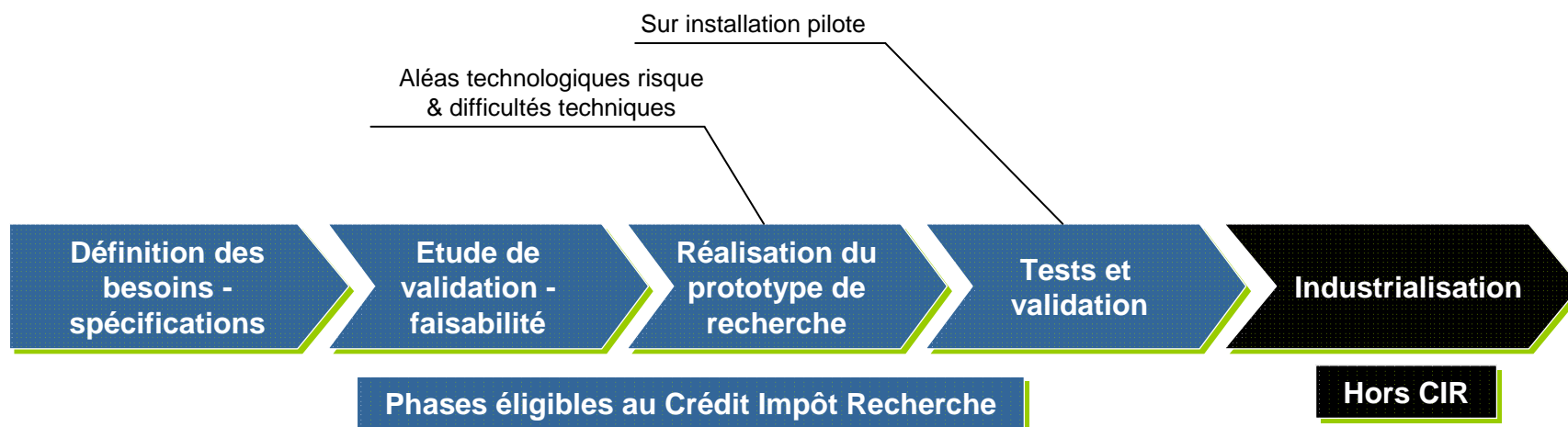
## Les outils de défiscalisation : le Crédit Impôt Recherche

- **Qui a le droit ?**
  - Toutes les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, ou entités soumises à l'IS
- **Quelle est la recherche éligible au CIR**
  - Recherche fondamentale,
  - Recherche appliquée :
    - ✓ Discerner des applications possibles d'une recherche fondamentale qui aboutit à un modèle probatoire de produits, process ou méthodes.
  - Développement expérimental :
    - ✓ Au moyen de **prototypes** ou d'installations pilotes, réunir les informations nécessaires pour fournir les éléments techniques en vue de la production de nouveaux services produits, ou systèmes ou en vue de leur **amélioration substantielle**.



## Les outils de défiscalisation : le Crédit Impôt Recherche

- **Phases de R&D éligibles au crédit Impôt Recherche :**
  - Des spécifications à la réalisation du prototype de recherche,
  - Le prototype de recherche se définit comme le prototype en phase de validation technique avant la réalisation du prototype en phase d'industrialisation (pour lequel les aléas technologiques ont été levés).



## **Les outils de défiscalisation : le Crédit Impôt Recherche**

- **Les dépenses éligibles ?**

- Dépenses de personnel,
  - ✓ Technicien de recherche (Bac + 2 min ou fonction et salaire équivalents),
  - ✓ Ingénieur de recherche (Bac + 5 min ou fonction et salaire équivalents),
- Frais de fonctionnement : forfait égal à 75% le plus souvent aux dépenses de personnel,
- Dotations aux amortissements liés au matériel de recherche,
- Frais de brevets,
- Dépenses de normalisation (temps passé aux réunions),
- Dépenses internes de veille technologique,



- **Les subventions publiques à la R&D (et avances remboursables tant qu'elles ne sont pas remboursées) sont déduites de l'assiette des dépenses éligibles.**

## Les outils de défiscalisation : le Crédit Impôt Recherche

- **Les bénéfices apportés :**

- Un crédit d'impôt égal
  - ✓ A 50%\* des dépenses R&D la première année de déclaration,
  - ✓ À 40%\* des dépenses R&D la deuxième année de déclaration,
  - ✓ À 30 %\* les années ultérieures.
- Un crédit d'impôt, véritable outil de trésorerie :
  - ✓ Imputé sur l'IS/ l'IR,
  - ✓ Reporté les années ultérieures en cas de déficit,
  - ✓ Restitué immédiatement selon certaines conditions,
  - ✓ Mobilisé auprès d'un organisme créditeur (OSEO, BNP...)
- Le CIR agit très souvent comme une véritable subvention !



\* Plafonné à 100 millions d'euros de R&D déclarés. Au-delà, le CIR est égal à 5% de l'assiette R&D restante.

## ***Le financement d'un projet individuel - OSEO***

- **Critères :**

- PME et entreprises de moins de 2000 salariés, voire 5 000 salariés sur dérogation nationale,
- Mise au point de produits, procédés ou services technologiquement innovants dans le cadre de projets présentant des perspectives concrètes de commercialisation,
- Démonstration du risque technologique,
- Fortes perspectives marché à court et moyen termes.
- Phases de recherche éligibles :
  - ✓ **Spécifications, conception, prototypage, tests et validation.**

- **Dépenses éligibles :**

- Dépenses de personnel, prestations de conseil externes, sous-traitance, achat d'équipement / connaissances, extension de brevets, étude de faisabilité technico-économique, préparation au lancement industriel.

## ***Le financement d'un projet individuel – OSEO Innovation***

- **Aide obtenue :**
  - Subvention jusqu'à 50 000 € **OU**,
  - Avance remboursable à hauteur de 50% du montant du programme (prêt à taux 0 remboursable en cas de succès technique et/ ou commercial).
- **Procédure conseillée à suivre :**
  - Prenez rendez-vous avec le chargé d'affaires OSEO qui vous suit,
  - Définir le projet sous forme d'executive summary (2 pages max.) :
    - ✓ **Objectifs,**
    - ✓ **Durée du programme et budget approx.,**
    - ✓ **Produits//services développés et retour sur investissement...**
  - Prendre en compte la prévalidation, et les conseils du chargé d'affaires avant le montage du dossier,
  - Ne pas oublier de produire des devis pour toute prestation de sous-traitance.

## Les financements nationaux de projets collaboratifs



# Les financements nationaux de projets collaboratifs

## Quels sont les critères de sélectivité ?



	Définition	Impact économique	Excellence scientifique	Impact territorial	Collaboration avec un laboratoire	time to market < 5 ans	Remarques
OSEO	Aide au Projet Innovant	XX	x		facultatif	xx	L'aide OSEO est une avance remboursable en cas de succès technique ou succès commercial. Cette aide permet de garantir le risque technologique
OSEO	Aide au Projet d'Innovation Stratégique Industrielle	xx	x		facultatif		2 entreprises (> 5000 salariés) min.. L'aide varie entre 3M€ et 10M € selon la taille du projet
ANR	Agence Nationale pour la Recherche	x	xx		obligatoire		L'orientation vers un projet ANR doit résider sur des concepts scientifiques solides qui ont déjà fait l'occasion de publications scientifiques
FUI	Fonds Unique Interministériel	xx	x	xx	Obligatoire	xx	Partenariat minimum 2 entreprises + 1 laboratoire
Fonds FEDER	Fonds Européen de Développement Régional	xx		xx	facultatif		Le projet doit répondre aux objectifs précisés dans le programme opérationnel de votre région

# Les financements nationaux de projets collaboratifs

Quels sont mes financements espérés ?



	Définition	Avance remboursable	Subvention
OSEO	Aide au Projet Innovant	40% à 60% des coûts éligibles	Bonus de 10% en cas de projets collaboratifs labellisés par un pôle de compétitivité
OSEO	Aide au Projet d'Innovation Stratégique Industrielle	40% à 60% des coûts éligibles pour le développement expérimental	Max 50% pour les activités de recherche industrielle
ANR	Agence Nationale pour la Recherche		de 25% à 75 % selon le partenaire et selon l'activité de recherche
FUI	Fonds Unique Interministériel		30% à 45% pour les entreprises et 100% des coûts additionnels pour les partenaires publics.
Fonds FEDER	Fonds Européen de Développement Régional		Pourcentage variant selon les Programmes Opérationnels régionaux

## ***Les financements nationaux de projets collaboratifs***

- **Nos conseils de montage de projets :**
  - Définir votre synopsis de projet :
    - ✓ **Objectifs scientifiques,**
    - ✓ **Grandes phases, durée et budget global,**
    - ✓ **Pré-valider votre projet auprès des interlocuteurs clés des financements publics nationaux :**
      - Votre chargé d'affaires OSEO,
      - Vos chargés d'affaires du pôle MAUD,
      - Chargés de mission FUI et ANR.
  - Elaborer et consolider votre partenariat :
    - ✓ **Votre consortium doit refléter une complémentarité des expertises et des intérêts,**
    - ✓ **Une recherche de partenaires amont peut être élaborée, professionnaliser cette démarche par du conseil externe, votre chargé d'affaires OSEO peut financer ce type de démarche**



## ***Les financements nationaux de projets collaboratifs***

- **Nos conseils de montage de projets :**

- Formalisez votre partenariat par :

- ✓ **Une définition du modèle économique d'exploitation de votre projet de R&D,**

- Quels sont les partages en matière de Propriété Intellectuelle ?
      - Quels sont les partages en matière de licensing, royalties..?
      - Qui commercialise, quels sont les distributeurs ?

- ✓ **Bloquer l'engagement de vos partenaires :**

- Faire signer un lettre d'engagement auprès de vos partenaires,
      - Les partenaires ne sont pas les personnes physiques mais les personnes morales, assurez-vous donc que votre projet ait l'aval des instances décisionnaires de l'entreprise.

- ✓ **L'écriture d'un draft d'accord de consortium :**

- Il est recommandé de rédiger un draft d'accord de consortium sur lequel les partenaires s'entendent avant le dépôt du projet,
      - Pré-valider le projet par un cabinet d'avocats spécialisé.



## Les financements nationaux de projets collaboratifs

- **Nos conseils de montage de projets :**
  - Planifier et budgéter votre projet de manière cohérente :
    - ✓ Définir les livrables jalons, l'effort de personnel en cohérence avec vos ressources internes,
    - ✓ Utiliser les règles de calcul imposées par chaque outil de financement,
    - ✓ Etablir un GANT validé par l'ensemble des partenaires,
    - ✓ Déterminer à partir de ce travail, le budget en conséquence en ajoutant les frais de sous-traitance, et frais annexes.
  - Rédiger de manière professionnelle votre dossier de candidature :
    - ✓ Respecter le cahier des charges spécifique au financement sollicité,
    - ✓ Etre didactique, les évaluateurs ont peu de temps pour lire (diagramme plutôt que texte, résumé au début de la proposition),
    - ✓ Nourrir votre projet :
      - Un plan d'exploitation fin, CA espéré, nombre d'emplois créés,
      - De lettres d'intérêt,
      - De communications politiques allant dans le sens de votre projet.



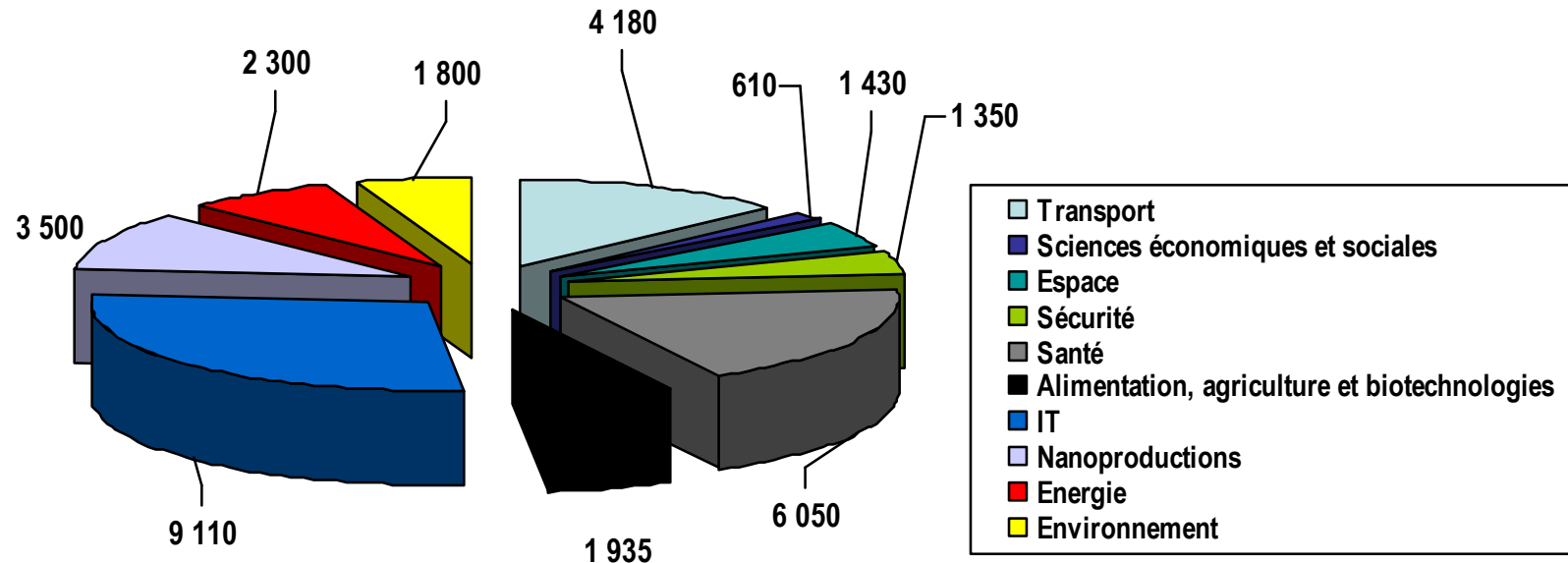
## Les financements européens de projets collaboratifs

- **Quels financements pour quels projets ?**
  - Deux grands types de financements :
    - ✓ Les appels à projets PCRD7 (programme « COOPERATION »),
    - ✓ Les initiatives intergouvernementales EUREKA/ EUROSTARS.
    - ✓ D'autres aides spécifiques existent : notamment le fonds CIP, les initiatives ERANET (pour plus d'informations contactez-nous)...
  - Qu'est ce que le PCRD7 ?
    - ✓ Le 7<sup>ième</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique est le principal outil de soutien de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne
    - ✓ Doté d'une enveloppe globale de 51 Milliards d'euros entre 2007 et 2013, ce programme consacre 32 milliards d'euros au programme « coopération »,
    - ✓ Ce financement sous forme d'appels à projets répond à un besoin politique/ économique identifié dans l'espace européen de la Recherche.
    - ✓ Ces besoins sont identifiés par un réseau d'acteurs les diverses communautés du monde industriel et de la recherche sous forme d'actions de lobbying.



## Les financements européens de projets collaboratifs

- **Quels financements pour quels projets ?**
  - Qu'est ce que le PCRD7 « programme COOPERATION » ?
  - ✓ Les thématiques couvertes :



Répartition du programme coopération 2007 – 2013 en K €

## Les financements européens de projets collaboratifs

- **Quels financements pour quels projets ?**

- Qu'est ce que le PCRD7 ?

- ✓ **Les types de projets financés :**

- Projets coopératifs de R&D : soit de petite taille (1 à 10 millions d'€) avec 6 à 10 partenaires pour une durée de 3/4 ans, soit de grande taille 5 à 50 millions d'€ avec 10 à 40 partenaires pour une durée de 2 ans à 5 ans
      - Les réseaux d'excellence : projets visant à une intégration progressive des capacités de recherche des partenaires par le soutien à un programme conjoint d'activité et l'engagement officiel des organismes officiels (5 à 15 M d'€ une durée de 4 à 5 ans).
      - Les actions de soutien et de coordination : projets visant à coordonner des politiques de recherche (1 à 10 partenaires avec un budget moyen par partenaires de plusieurs centaines de milliers d'Euros).



- ✓ **Les taux de subventions : de 50% à 100% selon les types de partenaires et la nature des activités,**
      - ✓ **Conditions minimum: 3 partenaires de 3 Etats membres ou Etats associés,**
      - ✓ **Le coordinateur doit avoir une expérience dans le management de projets européens,**
      - ✓ **Le projet doit avoir une valeur ajoutée européenne,**
      - ✓ **Expertise reconnue à l'échelle européenne.**

## Les financements européens de projets collaboratifs

- **Quels financements pour quels projets ?**

- Qu'est ce qu'EUREKA! ?

- ✓ **Eurêka! est un traité international entre 38 Etats membres. Ce programme permet de délivrer un label européen dans le cadre de projets collaboratifs transnationaux de recherche & développement.**

- ✓ **Ce label permet d'accéder à des financement nationaux (OSEO pour la France).**

- ✓ **Les critères d'éligibilité :**

- Projets avec une véritable innovation technologique,
      - Mise sur le marché < 5 ans (sauf pour le domaine médical),
      - Véritable projet collaboratif avec un accord de consortium déjà formalisé,
      - Applications civiles,
      - Fort impact économique sur les territoires concernés.

- ✓ **Les financements :**

- 40% à 60% en avance remboursable OSEO.



## Les financements européens de projets collaboratifs

- **Quels financements pour quels projets ?**

- Qu'est ce qu'EUROSTARS ?

- ✓ **EUROSTARS est une initiative conjointe Eurêka! et PCRD 7 (31 Etats membres) géré par le bureau Eurêka! qui, sous forme d'appels à projets réguliers (environ 2 par an), permet de financer des projets menés par de PME innovantes**

- ✓ **Les critères d'éligibilité :**

- Projets avec une véritable innovation technologique,
      - Mise sur le marché < 2 ans après la fin du programme, partenariat équilibré
      - Véritable projet collaboratif avec un accord de consortium déjà formalisé,
      - Applications civiles,
      - Fort impact économique sur les territoires concernés,
      - Min de l'investissement R&D par les PME innovantes
      - 1 PME innovante est une PME au sens communautaire du terme (- de 250 salarié, CA<50 M€ ou bilan < 43 M€) qui engage 10% min. de ses dépenses dans des activités de R&D.

- ✓ **Les financements :**

- France : subvention à hauteur de 40% par OSEO.



# Les financements européens de projets collaboratifs

- Synthèse



	Modalités de soumission	Partenariat	Aide financière	Taux de sélection	Remarques
PCRDT	Appels à projets réguliers sur une plateforme électronique	Consortium de taille significative au moins 3 Etats membre souvent min. 6	Subvention de 50% à 75% des coûts éligibles	élevé	Les projets PCRDT financent une thématique de recherche avec des attendus politiques forts. Les phases de recherche sont plus amont.
EUREKA!	Soumission au fil de l'eau - 4 mois d'instruction avec un BP une présentation orale et dossier de candidature à produire	Très souple min. deux partenaires de 2 Etats membres	Avance remboursable le plus souvent jusqu'à 60% des coûts éligibles	Moyen	L'impact marché et les retombées économiques sont les critères de sélection les plus importants
EUROSTARS	2 appels à projets par an	Partenariat équilibré min. 50% du budget R&D dédié aux PME innovantes	de 25% à 75 % selon le partenaire et selon l'activité de recherche	Plutôt élevé	L'impact marché et les retombées économiques sont les critères de sélection les plus importants - attention à la définition de PME innovantes

## Projets collaboratifs – professionnalisez votre démarche

- **Constat**
  - Le temps de montage d'un projet collaboratif est long et présente un investissement lourd pour les entreprises,
  - Le choix du financement, la consolidation/ formalisation du partenariat, la planification/ budgétisation ainsi que la rédaction du dossier implique plusieurs mois de préparation.
- **Aide OSEO au partenariat Technologique**
  - C'est une aide destinée aux PME permettant de financer les coûts internes et externes au montage du projet, notamment :
    - ✓ **Dépenses du personnel,**
    - ✓ **Etude de faisabilité ,**
    - ✓ **Conseil externe dans la recherche de partenaires,**
    - ✓ **Frais d'avocats spécialisés, contrats juridiques / PI.**
  - Modalités d'intervention : subvention jusqu'à 50 K €,
  - Préparation de projets collaboratifs européens,
  - Projets en lien avec les pôles de compétitivité.

## Contactez- nous

### Au sein du Pôle MAUD...

#### Equipe opérationnelle

**M. Olivier VARLET**

*Directeur Général*

[olivier.varlet@polemaud.fr](mailto:olivier.varlet@polemaud.fr)

Tel : 33 (0)3 20.34.54.80

**Mme Anne- Valentine  
DUFFRENE**

*Chargée de mission*

[anne-  
valentine.duffrene@polemaud.com](mailto:anne-valentine.duffrene@polemaud.com)

Tel : 33 (0)3 20 76 02 40

**M. Erik STANIEK**

*Chargé de mission*

[eric.staniek@polemaud.com](mailto:eric.staniek@polemaud.com)

Tel : 33 (0)3 61 76 02 43

### Au sein du cabinet ACTEMIS...

#### Pôle Financement de l'innovation

**M. Gilles CHRISTORY**

*Associé*

[gchristory@actemis.com](mailto:gchristory@actemis.com)

Tel : 33 (0)3 20 43 24 73

Fax : 33 (0)3 20 43 29 28

**M. Hervé MOTTAIS**

*Consultant*

[hmottais@actemis.com](mailto:hmottais@actemis.com)

Tel : 33 (0)3 20 43 24 73

Fax : 33 (0)3 20 43 29 28

#### Les Sites Web

- Le pôle MAUD : [www.polemaud.fr](http://www.polemaud.fr)
- Le Cabinet ACTEMIS : [www.actemis.com](http://www.actemis.com)